



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse**

**Arrêté n° R20-2021-11-08-00008
portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse**

**Le préfet de Corse
chevalier de la Légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du mérite**

- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R362-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015058-0001 du 27 février 2015 modifié portant création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2021-03-01-003 du 1er mars 2021 portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse ;

Considérant la fin du mandat de six ans des membres du comité à compter du 15 avril 2021 ;

Considérant les désignations des organismes consultés au titre des trois collègues ;

Considérant que l'arrêté du 1^{er} mars 2021 doit être modifié en conséquence.

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Sont nommés membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse pour une durée de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté :

Au sein du premier collègue : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (5 membres) :

■ Au titre de la collectivité de Corse :

- le président du conseil exécutif de Corse ou son représentant ;
- une conseillère exécutive nommée par le président du conseil exécutif de Corse ou son suppléant désigné dans les mêmes conditions :

Titulaire	Suppléante
Madame Bianca FAZI <i>Conseillère exécutive</i>	Monsieur Julien PAOLINI <i>Conseiller exécutif</i>

- un conseiller à l'assemblée de Corse élu en son sein ou sa suppléante désignée dans les mêmes conditions :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Joseph SAVELLI <i>Conseiller à l'assemblée de Corse</i>	Madame Anna Maria COLOMBANI <i>Conseillère à l'assemblée de Corse</i>

- le président de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération de Bastia ou son représentant ;

Au sein du second collège : professionnels intervenant dans les domaines du logement, du foncier, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants (14 membres) :

Logement	
Titulaires	Suppléants
Mme Juliette PONZEVERA <i>ARHLM (OPH de la Collectivité de Corse)</i>	Monsieur Pierre ROMANI <i>ARHLM (OPH de la Collectivité de Corse)</i>
Monsieur Basiliu MORETTI <i>ARHLM (OPH de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien)</i>	Madame Michèle ORLANDI <i>ARHLM (OPH de la communauté d'agglomération du pays Ajaccien)</i>
Monsieur Antoine JEANDET <i>ARHLM (ERILIA)</i>	Madame Fabienne ABECASSIS <i>ARHLM (LOGIREM)</i>
Madame Géraldine FETTIG <i>ADOMA</i>	Madame Michèle COUSIN <i>ADOMA</i>
Foncier	
Titulaire	Suppléante
Madame Julie DA COSTA <i>OFC (Office foncier de Corse)</i>	Madame Delphine GRIMALDI <i>OFC (Office foncier de Corse)</i>
Immobilier	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre-Paul CARETTE <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>	Madame Marie Lou CATTANEO <i>Fédération nationale des agents immobiliers de Corse (FNAIM)</i>
Maître Jean-Jérôme LUCCIONI <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>	Maître Emmanuel CELERI <i>Conseil régional des notaires de Corse</i>

Construction	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-François LUCIANI <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>	Monsieur Joseph SANTONI <i>Fédération française du bâtiment et des travaux publics de Corse-du-Sud</i>
Madame Sylvia GHIPPONI <i>Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse</i>	Madame Amandine ALBERTINI <i>Conseil régional de l'ordre des architectes de Corse</i>
Monsieur Mathieu SIMONETTI-MALASPINA <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>	Monsieur Nicolas POGGI <i>Chambre des géomètres experts de la Corse</i>
Mise en œuvre des moyens financiers	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Frédéric NOEL <i>Caisse des dépôts - Banque des territoires</i>	Madame Véronique GARCIA <i>Caisse des dépôts - Banque des territoires</i>
Monsieur Philippe SAGNES <i>Action logement</i>	Madame Christine ESTÉ <i>Action logement</i>
Monsieur Pascal GILSON <i>Banques (La Banque postale)</i>	Monsieur Joseph ORSINI <i>Banques (Crédit agricole de la Corse)</i>
Madame Louisa MAULU <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Corse-du-Sud)</i>	Monsieur Marc BALDACCI <i>Caisses d'allocations familiales (CAF de Haute-Corse)</i>

Au sein du troisième collège : représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisation d'usagers, des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction, et de personnalités qualifiées (15 membres) :

Organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion	
Titulaires	Suppléants
Madame Marie-Madeleine FONTAINE <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>	Monsieur Jean-Michel SIMON <i>Fédération des associations laïques d'éducation populaire de Corse-du-Sud (FALEP 2A)</i>
Monsieur Pierre CALASSA <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>	Madame Habiba DAUGAS <i>Association accès au logement et à l'insertion sociale (ALIS)</i>
Madame Sylvie SANSONETTI <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud</i>	Madame Christine GIANNESINI <i>Délégation locale de la Croix rouge de la Corse-du-Sud</i>

Madame Christine MALAFRONTE <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-corse (CHRS Foyer de Furiani)</i>	Monsieur Serge RISTERUCCI <i>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Haute-Corse (CHRS Maria Stella)</i>
Madame Jacqueline CASANOVA <i>Fédération SOLIHA PACT Corse</i>	Madame Vanina BATTESTI <i>Fédération SOLIHA de Haute-Corse</i>
Organisations d'usagers	
Titulaires	Suppléantes
Monsieur Michel STROPPIANA <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>	Madame Odile MEYNET <i>Union régionale des associations familiales de Corse (URAF)</i>
Madame Gilberte CATRICE <i>Association de consommateurs (AFOC de Haute-Corse)</i>	Madame Nathalie GARS <i>Association de consommateurs (INDECOSA-CGT de Corse-du-Sud)</i>
Partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>	Monsieur Michel VERMILLAC <i>Confédération française démocratique du travail (CFDT)</i>
Monsieur Jean OTTAVIANI <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>	Madame Françoise CASANOVA <i>Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)</i>
Monsieur Maxime NORDEE <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>	Monsieur Patrice BOSSART <i>Confédération générale du travail (CGT)</i>
Madame Jackie TARTUFFO <i>Force ouvrière (FO)</i>	Monsieur Pierre GIACOMETTI <i>Force ouvrière (FO)</i>
Monsieur Jean-Toussaint POLI <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>	Monsieur Jean BRIGNOLE <i>Syndicat des travailleurs corses (STC)</i>
Monsieur Jean-Pierre ROGER <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>	Monsieur Jean-Paul VILLA <i>Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</i>
Monsieur Anthony PEPE <i>Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)</i>	
Personnalités qualifiées	
Titulaire	Suppléante
Monsieur Jean CORDIER <i>Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse)</i>	Madame Lucienne GERONIMI <i>Agence d'information sur le logement de Corse (ADIL de Corse)</i>

Article 2 - L'arrêté préfectoral n° R20-2021-03-01-003 du 1^{er} mars 2021 portant composition du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Corse est abrogé.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le 08 NOV. 2021



Le préfet

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.